

# RAVILLE

**Janvier 2010**



**La réforme des collectivités  
territoriales :  
tous dans le brouillard !**

*En janvier 2009, lors de la présentation des vœux, je disais : "l'année 2008 s'est terminée avec beaucoup d'interrogations quant à l'avenir".*

*A ce moment-là, on pensait au niveau économique.  
Depuis, il paraît que ça repart. Croyons le !*

*Aujourd'hui, cette petite phrase est toujours d'actualité ... mais dans le domaine des collectivités locales : nos gouvernants veulent à tout prix réformer.*

*Et sur le terrain, les responsables sont dans le brouillard.*

*En ce début d'année, près de chez nous, un épisode assez révélateur vient de se dérouler. Il illustre parfaitement ce qui peut se passer à l'avenir.*

*Suite à différentes gesticulations, la CA2M est devenue Metz Métropole (rien que la nouvelle dénomination en dit long !). Son président devant à nouveau être élu, "le modeste maire de Mey" (Républicain Lorrain du jeudi 7 janvier 2010) a manifesté l'intention de se présenter. Son défaut : être le maire de la plus petite commune de la communauté. Son programme : opposer les grands projets, surtout à destination des urbains (Pompidou, le Mettis, ...), à la qualité de vie des habitants, en particulier des villages (petite enfance, accueil des personnes âgées, scolarité, réseau haut débit, ...). En représailles à ce crime de lèse majesté, les délégués citoyens n'ont pas respecté le principe qui convenait que chaque commune devait être représentée au Bureau. Et que penser de ce qui se cache derrière le commentaire du maire du Ban Saint Martin " ...je défends une communauté d'agglomération et non de communes... Mais ... on n'est pas encore mûrs pour ça " (RL du 10-01- 2010) ?*

*Cette farce n'est pas sans rappeler l'attitude d'un journaliste de télévision qui, lors d'une élection présidentielle, trouvait anormal que "les petits maires de province" aient aussi le droit de parrainer les candidats.*

*Souvenons-nous seulement qu'au départ l'adhésion aux intercommunalités était basée sur le volontariat. Puis elle est devenue obligatoire, le Préfet pouvant prononcer des adhésions d'office. Et maintenant il est question de fusion des communautés existantes, au motif qu'elles sont jugées trop petites.*

*Devant tant d'adversité, les maires ruraux ne pourront faire entendre leur voix que si ils sont unis. Au lieu de se chamailler, pour des motifs souvent futiles ou dépassés, tout en respectant les spécificités des uns et des autres, ils devront d'abord dépenser leur énergie pour faire avancer des projets communs au service des populations de leurs villages.*

RAVILLE, janvier 2010  
Jean-Paul BECKER

# Etat civil de l'année 2009

## Naissances

- **Suzie**, fille de Mathieu GOBILLOT et Sabine LOUYOT le 6 janvier  
(2, rue de Plappecourt)
- **Eva**, fille de Olivier SAN MIGUEL et Isabelle MARINI, le 26 janvier  
(6, en Grand' Rue)
- **Nicolas**, fils de Dominique VARINOT et Magali MARIZIER, le 24 février  
(29, rue des 3 cantons)
- **Jeanne**, fille de Jérôme LEFRANT et Murielle BOURGUIGNON, le 21 avril  
(2, rue de le Garde de Dieu)
- **Marius**, fils de Thierry CARRUBBA et Joan SCHMITT, le 14 octobre  
(7, en Grand' Rue)
- **Arthur**, fils de Nicolas BECKER et Mélanie MAIRE, le 30 octobre  
(29, rue des 3 cantons)
- **Eva**, fille de Joël BATTAGLIA et Bénédicte REINBOLT, le 12 novembre  
(3, rue de Plappecourt)
- **Maddy**, fille de Amélie TAYON, le 25 novembre  
(2, rue de l'église)

## Mariages

- ♥ **Audrey NICOLAS** et **David FORET** le 12 septembre  
à Raville

## Décès

- ♦ **Gilbert LEFRANT**, le 24 août  
né à Servigny les Raville, le 2 octobre 1950
- ♦ **Odette ROBERT** née MISKO le 17 septembre  
née à Raville, le 3 novembre 1921
- ♦ **Marianne REIN**, née BAK le 17 novembre  
née le 3 décembre 1923 à Minsk (Pologne)
- ♦ **Jacques BECKER**, le 4 décembre  
né le 20 octobre 1934 à Raville

## **Bienvenue à Raville**

à :

- \* Audrey PIETRALA et son fils Théo  
(45, rue des 3 cantons)
- \* David STEINMETZ, Caroline THISSE et leur fils Nikolas  
(47, rue des 3 cantons)
- \* Audrey LALLEMENT et Franck SCHWABE  
(19, rue des chenevières)

et bon retour à :

- \* Jessie HOUTH accompagné de Stéphanie MARTINEZ et de leurs filles Céline et Julie  
(15, rue des Rentiers)

# HISTOIRES D'EAUX

Le bureau d'étude SAFEGE a été retenu après consultation en 2009 afin de réaliser l'état des lieux du réseau d'assainissement de la commune de Raville et projeter sa mise aux normes. Un avant-projet a d'ores et déjà été réalisé et sera présenté fin janvier.

L'année 2010 verra la fin de la réalisation de cette l'étude et le début des travaux. Ceux-ci seront nombreux, mobiliserons d'importants moyens tant techniques que financiers et s'étaleront sur deux années. Ils représenteront une charge lourde pour la commune.

## LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La Directive Cadre sur l'Eau, transposée en droit français par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004, définit un cadre commun pour la politique de l'eau des états européens, en vue notamment d'atteindre en 2015 le « bon état » des eaux de surfaces et souterraines.

Cette directive stipule en particulier que les agglomérations de moins de 2000 équivalents-habitants (EH) doivent assurer un traitement approprié de leurs eaux usées dès lors qu'elles disposent d'un réseau d'assainissement, même partiel.

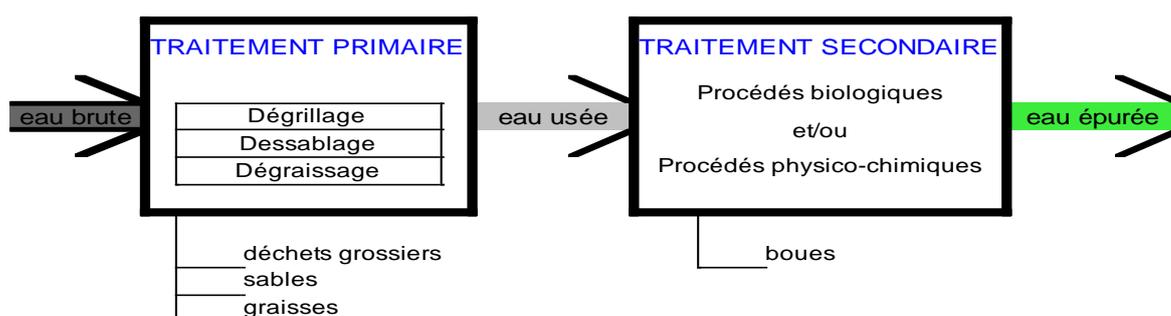
Si en France quasiment toutes les grandes et moyennes agglomérations sont équipées, les petites sont en retard, notamment en milieu rural.

## QU'EST-CE QU'UNE STATION D'ÉPURATION ?

Une station d'épuration reçoit et traite les eaux usées des habitants et des industriels raccordés au réseau d'assainissement ainsi qu'une partie des eaux pluviales, puis elle rejette dans le milieu naturel une eau épurée conforme aux valeurs limites définies par arrêté préfectoral. Elle produit un résidu : les boues.

Le traitement des effluents est généralement réalisé en deux étapes :

- **les pré-traitements** (ou traitements primaires) : presque toujours mécaniques, ils consistent en un dégrillage (rétention des déchets grossiers), un dessablage (récupération des sables par décantation) et un dégraissage (récupération des graisses par flottation)
- **le traitement secondaire** : le plus souvent, il est **biologique** (les bactéries présentes naturellement dans l'effluent sont utilisées pour « digérer » la pollution). La méthode **physico-chimique** (utilisation de produits chimiques au sein d'un processus épurateur) peut s'y substituer, voir le compléter dans le cas d'installations importantes.



## ACTUELLEMENT A RAVILLE ...

D'importants travaux furent réalisés à la fin des années 70 afin de créer le réseau de collecte des eaux usées et pluviales de la commune. Ces travaux reflètent les techniques et préoccupations environnementales de l'époque. Mais le temps a accompli son œuvre (usure du réseau, dégradation, extension du village, nouvelles normes, ...) et malheureusement le réseau d'assainissement nécessite d'être remanié aujourd'hui.

Le système actuel est composé de :

- un réseau principal de collecte des eaux usées et pluviales des rues de la Lache, des trois cantons, de Plappecourt, de la Garde de Dieu, de l'église, des Rentiers et de la Grand' Rue, ainsi que les eaux usées de la rue des vergers et d'une partie de la rue des Chenevières.
- un second réseau collecte les eaux usées et pluviales de la rue des Chenevières
- un troisième réseau collecte les eaux pluviales de la rue des vergers
- un quatrième réseau collecte les eaux pluviales d'une partie de la rue des trois cantons et se prolonge pour collecter les eaux pluviales de la rue du Pâtural.
- À cela, il convient d'ajouter des fosses septiques pour l'habitat récent.

Mais tous ces effluents collectés, comment sont-ils traités ? Tout simplement, ils ne sont pas traités. A l'époque, les petites communes devraient simplement "prévoir" un terrain ... en vue d'une future station d'épuration et les particuliers raccordables au réseau étaient dispensés de fosse septique ! Ils vont directement à la rivière.

**C'est donc la Nied Allemande qui fait office de filtre épurateur et de milieu récepteur.**

Cette solution n'est plus acceptable actuellement.

## LES PROPOSITIONS :

Le bureau d'étude SAFEGE a procédé à une expertise du réseau et de son environnement : passage caméra pour évaluer l'état général des conduites, campagne de recherche d'eaux claires parasites, recensement des différents ouvrages annexes au réseau (déversoirs d'orages, fosses septiques, ...) étude topographique du réseau et du village afin de déterminer les écoulements, études pédologique et géologique afin de déterminer les faisabilités des différents projets.

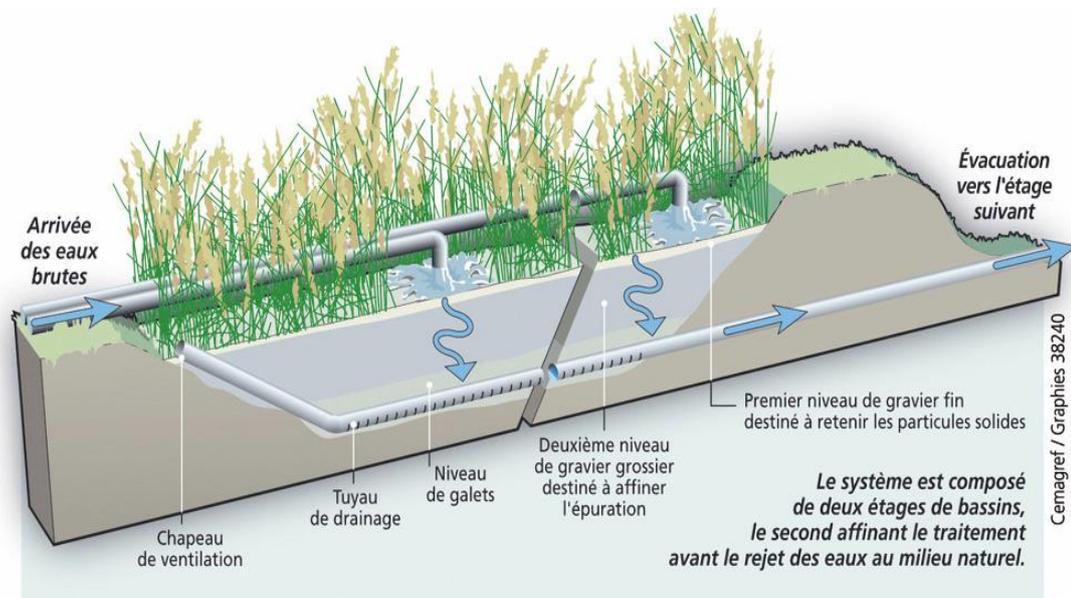
Il s'est également appuyé sur les conclusions de l'étude de zonage d'assainissement réalisée en 2004. Dans un 1<sup>er</sup> temps, il a été envisagé d'envoyer nos eaux souillées vers la nouvelle station d'épuration à construire à Boulay. Devant le refus de la Police de l'Eau, la municipalité a émis le souhait d'utiliser, pour accueillir le système d'épuration des eaux usées, un terrain acquis il y a une quinzaine d'année à cet effet. Il se situe en aval du village, dans une position assez lointaine des habitations et est facilement accessible pour les opérations d'entretien. Ce terrain se situe entre le chemin dit "de la Ronce", la Nied Allemande, la nationale 3 et le ruisseau de Morfontaine. Son seul défaut : être actuellement déclaré partiellement inondable, donc non utilisable en totalité.

C'est avec tous ces paramètres et les résultats des études que la proposition suivante a été faite :

- LE RESEAU : le réseau de collecte actuel sera conservé. Certains tronçons abîmés seront réhabilités, d'autres feront l'objet de modifications mineures. Un poste de relèvement et une conduite de refoulement seront créés afin de pomper les eaux usées de la Grand' Rue, de la rue des Rentiers, de l'impasse du moulin et d'une partie de la rue des trois cantons. Une conduite de collecte-transfert gravitaire sera créée depuis l'intersection rue des 3 cantons/ Grand' Rue et empruntera la rue des Chenevières puis le chemin de la Ronce afin d'amener la totalité des effluents du village vers le site de traitement projeté.
- LA STATION DE TRAITEMENT : le procédé retenu devrait être une station d'épuration de type « filtres plantés de roseaux ». Celle-ci devrait se situer après le pont du chemin de la Ronce, en bordure du terrain communal.

## LA FILIERE « FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX »

Le principe des filtres verticaux consiste à admettre les eaux usées, sans traitement préalable, sur un massif de gravier planté de roseaux. Les bactéries épuratrices sont fixées sur les grains de sable, sur les rhizomes des roseaux et la couche de boues de surface. Elles se développent et dégradent la pollution. Le filtre planté de roseaux est généralement composé de deux étages : le premier retient toute les particules solides et débute le traitement ; le second affine l'épuration. Le dispositif est alimenté de façon séquentielle grâce à la présence d'un réservoir de chasse placé en tête permettant d'assurer une alimentation homogène sur l'ensemble de la surface du filtre. Cette filière a de bons rendements sur la matière organique et traite partiellement l'azote dans l'état actuel du procédé.



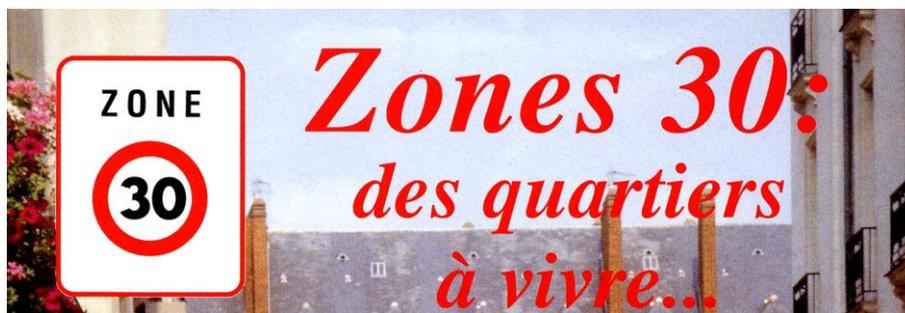
### AVANTAGES :

- Une cheminée d'aération permet l'aération de tout le volume du massif filtrant, ce qui évite les phénomènes de fermentation producteurs d'odeurs. Il n'y a aucune nuisance olfactive.
- Il ne nécessite qu'un minimum d'installation électromécanique, et reste facilement extensible par l'adjonction d'un ou plusieurs lit(s).
- L'entretien et la surveillance "courante" peuvent être faits par l'ouvrier communal. Un entretien annuel nécessaire est une fauche des lits : « le faucardage ». Il évite le pourrissement des roseaux et ainsi un relargage de pollution.
- C'est une station d'épuration qui fonctionne de manière rustique, et requiert peu d'énergie.
- Une production de boues très réduite (~1 cm de boues à la surface du lit, par an). On peut envisager un stockage des boues durant 10 à 15 ans

### INCONVENIENTS :

- Aucune possibilité de gestion des processus épuratoires.
- Rendement faible sur le phosphore
- Compétition entre les espèces végétales, les roseaux à maîtriser et présence de rongeurs à surveiller.

Cyrille BECKER



Au printemps, suite à l'aménagement d'un plateau au carrefour de la rue des 3 cantons avec la rue de l'église et la Grand' Rue, une polémique a éclaté dans le village. Une pétition aurait même circulé.

Cet endroit stratégique méritait bien une attention particulière, sans oublier toutefois qu'il doit s'intégrer dans une démarche visant, à terme, toute la traversée de l'agglomération.

Malheureusement le débat est relancé régulièrement par un enseignant, peut-être guidé par un légitime souci sécuritaire, mais dont la vision est limitée à son seul cadre de travail. Il réclame un passage piéton et s'oppose même violemment au Maire qui n'est pas de son avis et qui soutient qu'il y a aussi une vie dans le village avant, après et en dehors de l'école.

La problématique du passage piétons

Des enquêtes ont mis en évidence que entre 1/4 et 1/3 des 8 000 piétons tués annuellement en Europe le sont sur un passage protégé (1).

la vie moderne



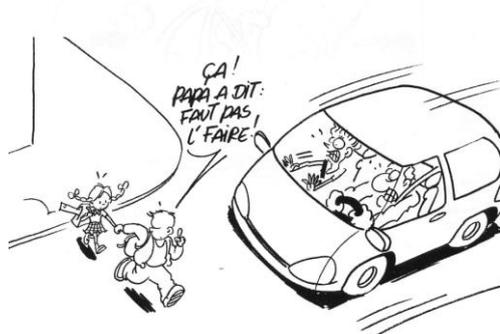
l'exemple



l'irré récupérable



D'après le Code de la Route, en cas de matérialisation d'un passage, les piétons sont tenus de l'emprunter si ils trouvent à moins de 50 m.



## Les outils disponibles

L'objectif est d'utiliser toutes les possibilités tendant à sécuriser le cheminement des piétons : parcours "dégagé" et aussi réduction de la vitesse des véhicules et des attelages.

Quelques pistes :

- \* **priorité à droite** dans la traversée de l'agglomération
- \* **interdiction de stationnement** sur les trottoirs ou à proximité des intersections afin d'éviter aux piétons de descendre sur la chaussée, de les obliger à "couper" à un carrefour et de ne pas masquer la visibilité des piétons par les automobilistes.
- \* **zone de rencontre** : espace limité où les piétons sont prioritaires et n'ont pas l'obligation de circuler sur les trottoirs. Pour une cohabitation sécurisée, la vitesse est limitée à 20 km/h
- \* **zone 30** : espace public où l'on cherche à instaurer un *équilibre* entre les pratiques de la *vie locale* et la *fonction circulatoire*. La voirie est partagée physiquement entre la chaussée affectée aux véhicules et les trottoirs affectés aux piétons avec l'objectif de faciliter la traversée de la chaussée par les piétons.

Recommandations du CERTU (2) :

- aucun passage protégé en zone 30 car cela "pénaliserait" les piétons en les obligeant à traverser en des lieux bien précis alors que la zone 30 doit au contraire accroître leur liberté de déplacement
- pour être efficace, leur périmètre doit être suffisamment étendu. A terme, plus de 70 % de la voirie en agglomération devrait devenir de la zone 30. Metz vient de le faire sur l'ensemble du centre ville et envisage de l'étendre progressivement à d'autres quartiers.

## Le cas de Raville

- \* le stationnement sur les trottoirs ou à proximité des intersections ne pose plus trop de problèmes. Globalement les habitants "jouent le jeu", même si il faut parfois un peu marcher, sauf peut-être aux abords de l'école lors des entrées /sorties de classes. Dans les endroits où les usoirs sont réduits, la municipalité a fait des efforts pour aménager des parkings.
- \* la priorité à droite est maintenue aux dépends de la RD 4 / rue des 3 cantons. Il manque peut-être un rappel de la réglementation aux entrées du village.
- \* le principe de la zone 30 a été retenu, mais la vitesse est encore parfois excessive dans toute la traversée du village. Sur la rue des 3 cantons, on pouvait recenser au moins 3 "points noirs" : après le pont sur la Nied aux environs du carrefour avec la rue des Rentiers, au centre du village au carrefour avec la rue de l'église et la Grand' Rue et à l'entrée du village en venant de Servigny les Raville.

Au centre du village, l'aménagement du plateau apporte un début de solution.

Elle pourra être améliorée dans le temps en profitant des travaux à venir.

Exemples :

- \* l'éclairage public sera refait lors de l'enfouissement des réseaux. Sur le plateau, les lampadaires dégageront une lumière blanche, et non jaune comme ailleurs, pour le mettre en évidence.
- \* Après la construction de la nouvelle canalisation d'assainissement depuis le carrefour jusqu'à la station, on pourra étudier la pose de barrières localisées en bordure de la chaussée tout en gardant à l'esprit 2 contraintes :
  - ne pas pénaliser les activités du Foyer Rural : les bénévoles font déjà beaucoup d'efforts pour organiser des activités, il serait mal venu et inutile de leur imposer un "handicap"

- les nouvelles règles d'accessibilité des handicapés à la voie publique qui s'imposeront à nous prochainement. Le fait qu'après l'aménagement la chaussée et les trottoirs soient presque au même niveau va dans ce sens.

Toutefois une question ne peut être éludée : fallait-il porter le dénivelé au maximum autorisé par la loi. Autrement dit : faut-il embêter tout le monde pour quelques irascibles (la fameuse punition collective ! ) ?

L'expérience du plateau réalisé rue du Pâtural nous apporte quelques réponses :

- les "fous" de la vitesse existent toujours, surtout avec des véhicules d'entreprise ou de location
- le plateau est devenu une zone de défolement pour les "fêlés" des 2 roues, motorisés ou non, et de quads : il leur donne l'occasion de sensations fortes.

Dans le cas du centre du village on pouvait peut-être en faire un peu plus, mais il y avait 2 contraintes : au final, la chaussée du plateau devait être plate et de part et d'autre la RD 4 est fortement "bombée"

### Quelques conseils

#### Vous traversez une route ...

##### \* Arrêtez-vous avant de traverser.

La priorité n'est jamais absolue, même en étant piéton.

Ne vous engagez pas brusquement sur la chaussée, même lorsque le conducteur vous a vu ! Ne vous attendez pas à ce qu'il freine instantanément.

\* Montrez clairement votre intention de traverser, par un signe explicite de la main par exemple.

##### \* Un véhicule peut en cacher un autre.

Quand un conducteur vous a laissé la priorité, prenez garde qu'aucun autre ne soit sur le point de le dépasser.

\* Tous les automobilistes peuvent commettre des erreurs, par distraction, stress, fatigue, ... Tenez en compte et ne prenez pas de risques inutiles. Il est préférable de traverser lorsqu'il n'y a plus de véhicules.

#### Vous êtes conducteur ...

\* Soyez attentifs aux piétons et soyez prêt à freiner.

\* Arrêtez-vous lorsque vous voyez qu'une personne a l'intention de traverser et pas uniquement lorsque la personne est engagée.

\* Anticipez et favorisez la traversée des enfants, des personnes âgées ou à mobilité réduite. Ces personnes peuvent avancer sans prévenir, s'arrêter ou même faire demi-tour. Arrêtez-vous complètement et attendez que les piétons aient complètement libéré la chaussée.

\* Tous les piétons peuvent commettre des erreurs, par inattention, précipitation, stress, ... Si un piéton ne remarque pas votre véhicule, vous devez être capable d'anticiper et de vous arrêter.

---

(1) : résultats complets sur [www.automobileclub.org](http://www.automobileclub.org)

(2) : CERTU : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

\* les croquis sont extraits de "*Et vous trouvez ça DRÔLE*", édité en collaboration avec le Conseil Général de la Moselle et la Prévention Routière.

## c'est reparti pour un tour !

### Phase 1

Le projet a été présenté dans "RAVILLE janvier 2009". Il comportait la construction de 10 éoliennes et de 1 poste de livraison du courant électrique (dont 1 éolienne et le poste sur le ban de Raville).

L'enquête publique sur le projet s'est déroulée du 12 janvier au 13 février 2009. Au niveau de notre commune 10 observations ont été formulées, 4 courriers ont été écrits et un dossier a été rédigé par le maire suite à la réunion du conseil municipal en date du 9 février 2009.

Dans son rapport le commissaire enquêteur a tenté de répondre à ces observations, aidé en cela par un mémoire en réponse du maître d'ouvrage, la société NORDEX.

Sa conclusion :

**ATTENDU** qu'aucune contre proposition n'a été formulée ;

le commissaire enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE** au projet de création par la société NORDEX de deux parcs éoliens (Morlange et Zondrange : dix aérogénérateurs) sur le territoire des communes de BANNAY, BIONVILLE sur NIED, BROUCK, FOULIGNY, MARANGE ZONDRANGE et RAVILLE, à condition que soit levée au préalable la **réserve** suivante :

réaliser une étude paysagère dans le sens souhaité par les Maires de RAVILLE (courrier n°10 pages 177 à 184) et de FOULIGNY (observation n°5 pages 90 et 91) afin de "réduire" l'impact visuel de l'éolienne n° 5.

L'avis favorable avec réserve exprimé ci-dessus est complété par les deux recommandations suivantes :

- Recommandation n° 1 : anticiper les problèmes causés par ces futurs parcs éoliens en tenant compte des parcs voisins installés et en cours d'installation sur la réception de la télévision afin de pouvoir y remédier avant la mise en service de ce site ;
- Recommandation n° 2 : afin de garantir, conformément à l'article L533-3 du code de l'environnement, la remise en état des lieux lors du démantèlement futur du site, présenter aux six mairies concernées par les deux parcs éoliens, avant le début des travaux, les justificatifs de mise en place des dites garanties financières.

Fait à Marly, le 7 mars 2009

Joël BAPTISTE

Commissaire enquêteur

Ce rapport a été tenu à disposition du public. On ne peut que regretter le nombre ridiculement faible de personnes qui sont venues le consulter !

Un permis de construire pour 9 aérogénérateurs et 1 poste de livraison a été accordé par le Préfet en date du 22 septembre 2009.

***L'éolienne E5 sur le ban de Raville n'est pas autorisée, suite à l'avis défavorable de la DIREN !***

### Phase 2

La société NORDEX, initiatrice du projet, a pour "vocation" de construire des éoliennes puis de les entretenir. Par contre, elle ne les exploite pas : elles sont vendues à des investisseurs. Et

par les temps de crise que nous connaissons, ceux-ci sont de plus en plus exigeants sur les garanties, ainsi que les banques qui les suivent.

2 problèmes sont apparus :

\* raccordement au réseau de transport de l'électricité (TRE)

le poste d'injection envisagé, VIAUD à Faulquemont appartenant à l'UEM, n'est pas compatible et tous les autres postes du secteur sont saturés.

Un nouveau poste est donc à l'étude. Coût estimé : 6 millions d'euros ; emplacement : sous la ligne 225 000 V passant au nord de l'autoroute A 32. Date de livraison prévue : fin 2011.

\* potentiel éolien

il semblerait que les conclusions obtenues à partir du mât installé en 2005 sur Bionville (hauteur : 50 m) soient considérées comme trop optimistes au niveau de la productivité par un cabinet spécialisé indépendant (vitesse du vent remise en cause). Un nouveau mât de 80 m de haut (pour de meilleures mesures) sera installé du côté de Zondrange (impact des boisements).

Dans le même temps le *type des machines* sera *modifié*. Du modèle N90R80 on passerait au modèle N100R100 : hauteur totale 150 m, soit 25 m de plus en hauteur (20 m pour la tour et 5 m pour les pales), et 32 % de plus de production électrique.

Le nouveau calendrier prévisionnel des travaux deviendrait : préparation du chantier : 1<sup>er</sup> semestre 2011; démarrage du chantier : 2<sup>e</sup> semestre 2011 et mise en service : 1<sup>er</sup> semestre 2012.

De *nouvelles demandes de permis de construire* doivent être déposées, conduisant à une *nouvelle enquête publique*.

Quelques remarques au niveau de **RAVILLE**

\* l'éolienne la plus proche du village (E5) disparaît du paysage, mais la suivante (E6) n'est pas loin derrière.

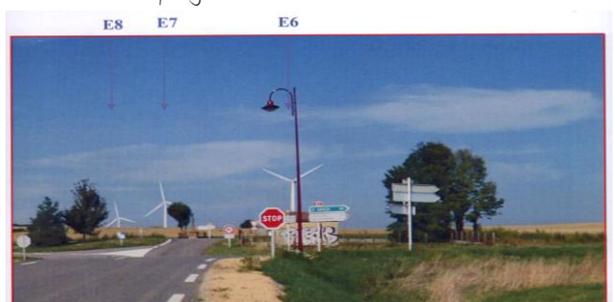
Il faudra donc continuer à insister pour obtenir un *aménagement paysager* encore plus conséquent.

Photomontages Nordex : à la sortie de Raville, au carrefour de la RN 3

1<sup>er</sup> projet



nouveau projet



\* le maintien du poste de livraison sur notre ban communal semble aberrant : il est à l'extrémité Sud du parc alors que le poste d'injection sera au Nord !

NORDEX veut donner des assurances quant à son maintien. Dans ce domaine il convient d'être prudent : les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Un indice : Raville ne semblait plus concerné par la réunion du pôle éolien du 26 novembre 2009 organisée par la DDE de la Moselle.

# Attention : **DANGER !**

Ce n'est pas un terrain de jeux !

A plusieurs reprises il a fallu chasser des enfants du stockage de ballots.

Outre les dégâts causés à la qualité de l'ensilage (bâches plastiques perforées), il y a un réel problème de sécurité : il y a quelques années, un drame s'est produit à Montoy-Flanville et des enfants en ont été les victimes.



2009 a été l'année du vingtième anniversaire de la convention des droits de l'enfant.

Pourtant, de par leur éducation, les enfants devraient, comme tous les adultes, savoir qu'il y a un deuxième volet : les devoirs. Et le respect de la propriété d'autrui fait partie de ceux-ci.

Au niveau collectif, les nombreuses dégradations des équipements publics sont souvent rassemblées sous le terme *incivilités*. Pour les enfants, on peut penser qu'elles ne sont dues qu'au manque de repères : ils font simplement comme les "grands" qui les entourent.

Un autre fait significatif : des parents qui se plaignent que leurs enfants rentrent dans un immeuble non habité. D'après eux, ce serait au propriétaire de fermer celui-ci !



Au cours d'une réunion organisée au printemps par Mme la Sous Préfète de Metz-Campagne sur le thème : "missions et modes d'actions des forces de sécurité" l'un des (nombreux) gradés de la Police et la Gendarmerie présents à la tribune a fait la remarque suivante : "*si l'on ne porte pas plainte suite à une incivilité, c'est qu'on la cautionne !*"

à méditer !

## Ecole de RAVILLE

La salle des petits a été rénovée durant les vacances d'été (peintures et revêtement de sol) et une fenêtre a été rouverte, donnant à la pièce plus de clarté. Coût : 2 604 € (main-d'œuvre bénévole). A noter qu'à la fin de l'année dernière le radiateur gaz y avait été changé en urgence (2 300 €). Durant les vacances de Noël, l'isolation sera renforcée au-dessus de la salle des moyens à l'étage.



## Regroupement scolaire

### effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2009

classes		école	village d'origine						effectifs par classe
			Fouigny	Guinglange	Hémilly	Raville	Servigny	Villers Stoncourt	
maternelles	petits	Raville	2	6	3	1	4	5	<b>21</b>
	moyens	Raville	1	3	1	8	6	3	<b>22</b>
	grands	Servigny	2	2	3	5	4	7	<b>23</b>
primaires	CP	Fouigny	1	3	3	1	6	4	<b>18</b>
	CE 1	Guinglange	1	4	0	2	6	1	14
	CE 2		1	5	0	0	0	1	9
	CE 2	Hémilly	0	0	1	4	6	0	11
	CM 1		0	5	2	0	4	0	11
	CM 1	Villers	2	0	0	4	0	2	8
CM 2	Stoncourt	0	3	2	4	5	2	16	
<b>Total par village</b>			<b>10</b>	<b>31</b>	<b>15</b>	<b>29</b>	<b>41</b>	<b>27</b>	<b>153</b>

### **projet d'accueil périscolaire**

La Fédération des Œuvres Laïques (FOL), après enquête auprès des parents d'élèves, a établi une ébauche budgétaire concernant le fonctionnement d'une structure périscolaire (accueil avant et après la classe, restauration à midi). Dans des conditions de fonctionnement optimales son coût estimé serait d'au moins 56 500 € pour une année (participation des parents déduites). Cette dépense nouvelle est à rapprocher de la contribution des 6 communes au budget du SIVU : 84 265 € pour l'année 2009. (N'est pas pris en compte dans cette évaluation le coût de la mise à niveau de locaux existants).

Pour l'instant, le projet a été mis en sommeil.

### **classes maternelles**

Elles sont au nombre de 3 actuellement, mais 1 seule est accueillie dans des locaux "stables". L'une est logée "provisoirement" dans des locaux aménagés en 2007 au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal de Raville. Une autre se trouve dans les locaux de l'école primaire

# Révision de la carte communale

Elle a été décidée par décision du conseil municipal en date du 5 juin 2007, après constatation que la carte approuvée en 2003 "n'est plus adaptée à une urbanisation dans la réserve foncière communale à la sortie du village vers Servigny les Raville. Elle ne permet pas, en particulier, d'étudier un projet sur l'ensemble du secteur avec une réalisation par phases successives"

Lors de l'élaboration du nouveau document, on retiendra surtout :

- \* l'obligation de l'intégration du Plan de Prévention du Risque Naturel Inondations (PPRNI) tel qu'il a été approuvé par arrêté préfectoral du 29 septembre 2003 et qui s'impose à tous
- \* les exigences du représentant de la Chambre d'Agriculture de la Moselle qui risquent d'être pénalisantes à terme pour les agriculteurs dont les bâtiments d'exploitation sont situés dans le village
- \* une réunion d'information le 17 octobre 2008, avec seulement 18 personnes dans la salle, dont le commissaire enquêteur, le maire et la première adjointe.

L'enquête publique s'est déroulée du 24 octobre au 25 novembre 2008 et a abouti à un avis favorable du commissaire enquêteur (16 décembre 2008).

Le conseil municipal a approuvé le projet le 15 juin 2009 et le préfet 6 mois après par arrêté du 15 décembre 2009 (délai légal : 4 mois maximum).

Cette nouvelle carte sera opposable une fois toutes les formalités légales accomplies : affichage (1 mois) et publication dans la presse.

*plan de la carte page suivante*

## **lotissement communal**

La commune réalise et réalisera d'importants travaux d'investissements : enfouissement des réseaux secs rue de l'église, En Grand' Rue et rue des Rentiers (2009-2010) puis dans la partie centrale de la rue des 3 cantons (2012 ?) ; mise aux normes de l'assainissement du village (2010 – 2013). Sans oublier de nécessaires améliorations au niveau de la mairie : sa salle de réunions a été "prêtée provisoirement" au SIVU pour y aménager une salle de classe maternelle en 2007 (dans le contexte actuel, faut-il regretter ce geste qui permettait au SIVU de sortir d'une mauvaise passe ?).

Le recours au seul emprunt pour financer ces opérations sera difficilement supportable pour le budget communal (et pour les impôts des particuliers). Aussi est-il envisagé de réaliser un lotissement dans la réserve foncière communale de "la Glacière".

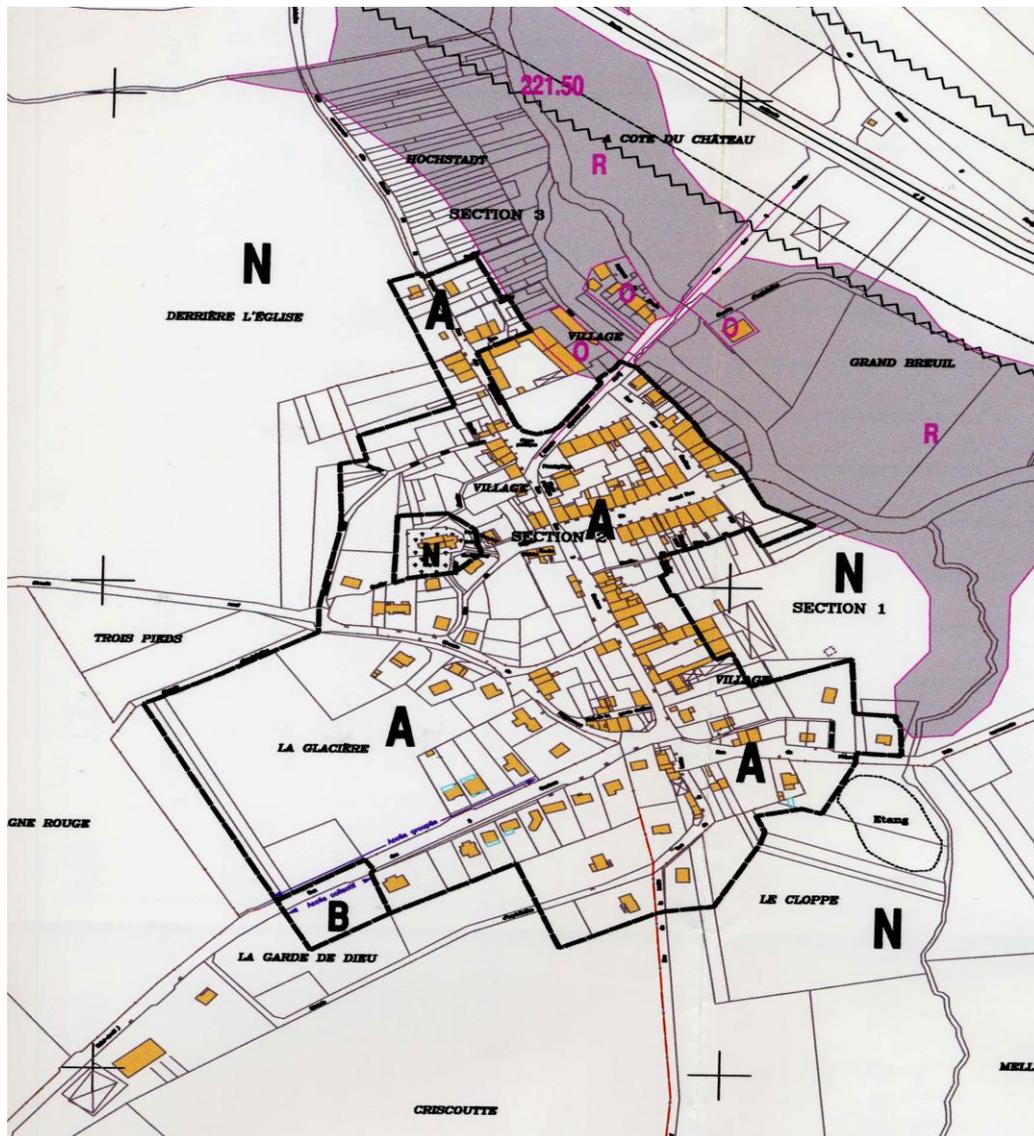
La vente du terrain (contenance 3 ha 29) permettrait de limiter les emprunts et donc de garder une certaine liberté au niveau des finances communales pour d'autres projets.

De plus, l'arrivée de nouveaux habitants permettrait :

- \* de récupérer des taxes lors des constructions
- \* d'avoir plus de personnes sur lesquelles répartir les charges de fonctionnement des installations
- \* à notre village, de rester de taille semblable à ses voisins qui s'agrandissent.

Pour l'instant, le projet n'en est qu'à la phase des réflexions, même si des contacts ont été pris.

N. B. : un particulier, dont le terrain (contenance 31 a) est enclavé dans la parcelle communale est prêt à participer à l'opération. La forme de l'unité foncière alors constituée rendrait l'opération plus aisée et attractive.



**projet de  
station d'épuration**

**légende**

Zones :

**A – B** : constructibles

**N** : naturelle

**R** : inondable rouge

**O** : inondable orange

couloir de bruit RD 603  
(ex RN 3)

# Réformes des collectivités territoriales :

## des interrogations... beaucoup de craintes

En 2009, on a constaté une augmentation générale de la défiance à l'égard de l'information officielle, que celle-ci provienne du plus haut niveau de l'Etat ou de ses organes locaux.

Le discours lénifiant est de plus en plus présumé masquer, au moins partiellement, la réalité. On le suspecte aussi de maquiller les faits et même, quelquefois, d'être coupable de mensonge délibéré.

L'exécutif a de plus en plus tendance à agir dans la précipitation, au nom d'une efficacité érigée en mode de gouvernance.

Force est de constater que les réformes continuent d'être imposées d'en haut et que la concertation et la réflexion ne font plus partie de notre paysage. Signe des temps : en l'absence du Président de la République qui s'était engagé à y être présent chaque année, le Premier Ministre a une nouvelle fois été sifflé au congrès des Maires de France en 2009 après l'avoir déjà été en 2008.

Les collectivités locales, dont les communes, vont être concernées par 2 aspects :

- \* les structures
- \* les finances.

### Les structures

Au cours de l'année 2009, les opinions les plus diverses se sont exprimées : suppression des régions, des départements, des communes, regroupement des intercommunalités, ..., sous l'argument technocratique parisien de l'existence d'un millefeuille administratif. Mensonge éhonté : l'existence de chaque structure est justifiée. On remarquera simplement que les gouvernements successifs, dans leurs réformes bâclées, et au nom d'un principe de compétence générale, ont été incapables de préciser les attributions de chacun niveau, ce qui conduit à l'existence de trop nombreux doublons concurrents, le plus souvent entre les régions et les départements.

Que penser de l'argument que les intercommunalités actuelles seraient trop faibles, et du critère qui tend à devenir absolu : le nombre d'habitants.

Tout près de nous est apparu fin 2009 un nouvel "hybride" : la **métropole Metz-Thionville**. Elle concernerait 17 intercommunalités actuelles : 6 des arrondissements de Thionville Est et Ouest, 11 des arrondissements de Metz-Ville et Metz-Campagne, dont notre Communauté des Communes du Pays de Pange.

Intox ...

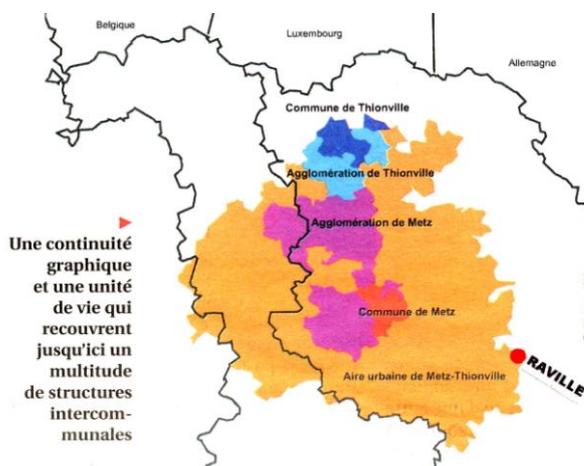
élucubrations de penseurs ...

ballon d'essai ...

ou

tout simplement :

la réalité de  
demain ?



Même l'évêché de Metz s'y met : lors de l'intronisation de l'Abbé Antoine WEISSE, nouveau desservant de notre communauté de paroisses, le 20 septembre 2009 à Courcelles-Chaussy, le vicaire épiscopal a utilisé l'expression " les anciennes paroisses" . Renseignements pris, ce n'était pas un lapsus !

## Finances

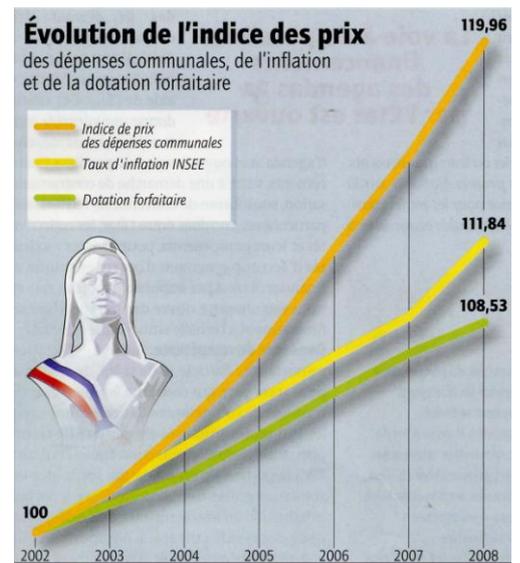
Maîtriser globalement la dépense publique est un objectif obligé et admis par beaucoup. Mais les élus locaux, déjà douchés de nombreuses fois par le passé, craignent que l'état fasse supporter aux collectivités des nouvelles charges, sans leur en donner les moyens.

\* Au quotidien, ils se rendent compte que les dotations ne suivent pas les prix des dépenses. Dans les petites collectivités, celles-ci sont déjà la plupart du temps comprimées au maximum. Une seule porte de sortie : augmenter les impôts locaux.

### Les dotations ne suivent pas les prix des dépenses

En **six ans**, l'écart entre les coûts supportés par les communes (prix des dépenses communales) et la DGF n'a cessé de s'accroître, les premiers augmentant de près de 20 % quand la seconde n'augmentait que de 8.5 %.

Source : *Indice de prix des dépenses communales ; AMF/Dexia crédit local Maires de France, décembre 2009*



On nous annonce maintenant que, pour 2010, la dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat ne progressera que de la moitié du taux obtenu par la formule de calcul inventée par nos énarques il y a quelques années pour en limiter sa croissance.

\* Ils constatent, trop souvent, que l'Etat, qui devrait montrer la voie, n'est toujours pas des plus vertueux : pour 2009, on se souviendra du rapport de la Cour des Comptes épinglant le *coût élevé* des 6 mois de la présidence française de l'Union Européenne (175 millions d'euros) comparé au coût moyen des autres présidences (environ 70 millions d'euros) et en particulier de celui du sommet de Paris pour l'Union de la Méditerranée dont le dîner revenait à 5 362 € par invité.

Plus récemment, la gabegie occasionnée par la vaccination contre la grippe H1N1 nous concernera tous : nous payerons par l'intermédiaire de la Sécurité Sociale, déjà mal en point dans son trou, et qui n'avait pas besoin de cela.

Dans le même temps, le gouvernement essaye de faire croire qu'il reste fidèle à sa promesse *pas d'impôts nouveau* et il invente la *taxe carbone*, recalée par le Conseil Constitutionnel (seulement 2 jours avant son application !) au motif que *l'importance des exemptions totales* créait une *rupture d'égalité devant les charges publiques*. Véritable usine à gaz, cet impôt déguisé devait être *compensé* de manière forfaitaire aux ménages. Au final, il y avait 2 grands perdants : les ruraux, obligés pour se déplacer d'utiliser leur véhicule personnel et les communes.

La démarche utilisée pour le *grand emprunt* est souvent incompréhensible pour le citoyen de base. Quand il doit emprunter, il en évalue d'abord le besoin puis voit ses capacités de remboursement et enfin le justifie à son banquier. L'Etat semble mettre la charrue avant les bœufs : on décide d'un emprunt puis on crée une commission, avec l'aval d'un ancien premier ministre sur le retour, pour étudier ce que l'on pourrait faire de l'argent. De toutes façons, vu le gouffre toujours plus profond, de la dette de l'Etat, on n'est plus à cela près : les Français rembourseront !

\* Au niveau des *départements*, les situations financières sont de plus en plus critiques. Fin 2009, à peu près la moitié d'entre eux sont en rupture de trésorerie et beaucoup ont décidé de reporter le vote de leur budget 2010 le plus tard possible. Raisons : les obligations imposées par l'Etat et non compensées en réalité, malgré les promesses des différents gouvernements successifs. Ils devront majorer leur fiscalité, limiter leurs investissements et pour certains réduire leurs aides aux communes ... rurales.

\* pour nos *communes* :

La taxe professionnelle a été supprimée, et remplacée par 2 nouvelles taxes, avec pour objectif un allègement des prélèvements pesant sur les entreprises. Par suite, les collectivités verront leurs rentrées diminuer. Pour 2010, le gouvernement s'est engagé à compenser celles-ci au niveau de 2009. Mais à partir de 2011 ??? Nombreux sont ceux qui craignent un transfert de la fiscalité vers les ménages. Jusqu'où pourra-t-on aller ?

Dans le même temps, une nouvelle répartition des impôts locaux entre les collectivités va être opérée. Aucune simulation ne permet d'en connaître les conséquences pour chacun.

Une anecdote : la CCPP avait organisé une réunion d'information des élus. Notre Députée, Marie-Jo ZIMMERMANN, et le Sénateur MASSON ont essayé de nous expliquer les réformes des structures. Le volet financier devait l'être par le Percepteur de Courcelles-Chaussy ... qui n'est pas venu suite à une injonction de sa hiérarchie. Retour de la censure ?

Une autre : parmi les nombreuses "idées" émises, certains ont préconisé qu'à l'avenir les *contributions extérieures* (= les subventions) aux communes soient plafonnées à 50 %. Serait-il alors encore possible de réaliser de gros investissements (exemple : l'assainissement) ?



La réforme vue par l'Association des Maires Ruraux de France :

**pas de risques d'être à côté de la**

**cible**

## La page du Foyer Rural

Pour 2009, nous nous étions promis de poursuivre les activités habituelles tout en organisant une vraie fête de la musique au moment de la Saint Jean, mais aussi de rénover (reconstruire, plutôt) puis de rééquiper le local à cuisiner. Promesses globalement tenues pour ces deux points.

Par contre, les activités du mercredi après-midi (mercredis récréatifs) et du mardi soir (soirées florales) n'ont pas été poursuivies durant toute l'année. Peut-être retrouverons-nous un nouveau souffle pour les relancer en 2010 (il d'agit de renouveler les deux animatrices pour qui c'était la cinquième année de "mercredis récréatifs"). A noter néanmoins qu'une activité "**dessin d'art**" a débuté à l'automne (un jeudi soir sur deux) et se poursuit avec un effectif restreint (nécessaire pour l'encadrement) mais particulièrement motivé.

La principale difficulté au déroulement de ces manifestations est le nombre de bénévoles, pas toujours suffisant pour que la répartition des tâches soit équitable. N'hésitez pas à nous rejoindre ...

Les principales manifestations :

- \* la **brocante** : participation record cette année, plus de 150 exposants, on ne savait plus où les installer et les derniers ont entièrement investi le terrain de jeux ... Tant mieux pour les affaires. Comme d'habitude le beau temps était l'invité d'honneur, les vendeurs ont promis de revenir, les bénéficiaires ont été conséquents et ont permis de regarder sereinement vers l'avenir. Petite nouveauté mais qui a été appréciée, la placette rouge accueillait un marché du terroir.



\* la **fête de la musique** ; après une première en 2008, nous avons réuni trois groupes de musiciens qui ont réjoui et chauffé (parfois choqué) les oreilles des Raville. Et ce ne sont pas les jeunes qui s'en sont plaints. A renouveler en 2010, mais avec quelques jours de décalage pour, peut-être, réunir plus de mélomanes.



\* la **fête patronale** : commencée le samedi après-midi par la découverte de notre village façon "fort Raville", les plus jeunes et leurs parents ont été fortement mis à contribution. Le soir, les délicieuses pizzas/flamms ont été suivies d'une soirée DJ danse floor plutôt animée. Le lendemain, le chapiteau a abrité les convives pour le repas dominical de qualité (entièrement réalisé sur place, cette année).



\* la **marche IVV** : le beau temps était fort heureusement de la partie et a permis aux plus courageux d'apprécier les vues depuis les hauteurs de Dorviller et Fouligny. Nous avons regretté la faible participation, peut-être due à la pluie battante de la veille.

Les enfants ne sont pas oubliés et sont toujours nombreux pour les dégustations de friandises lors des défilés de carnaval, Pâques, Halloween et saint Nicolas.

Nous profitons de l'occasion de ce bulletin pour remercier le plus chaleureusement possible tous les bénévoles qui nous ont permis d'organiser toutes ces animations. Sans votre participation active, le foyer, votre foyer, ne peut pas fonctionner.

Le renouvellement des membres est nécessaire, les nouveaux venus sont toujours accueillis chaleureusement et si vous avez envie d'offrir un peu de votre temps pour animer des activités, n'hésitez pas à nous rejoindre. L'assemblée générale aura lieu prochainement, venez pour faire partager vos expériences et vos idées.

Le bureau du foyer rural

# PAROISSE DE RAVILLE

## BILAN DES EVENEMENTS 2009

Le dimanche 4 juillet, toute la population locale était invitée par Monsieur l'**Abbé LAVALL**, prêtre retraité de notre paroisse, pour fêter ses **60 années de vie sacerdotale**.

Cette journée fut marquée par une messe en plein air.

Après l'office religieux Abbé LAVALL convia toutes les personnes présentes à prendre le pot de l'amitié.

Un geste de sympathie, de la part des paroissiens de Raville, permit de lui remettre une enveloppe afin de contribuer partiellement au financement de son projet de voyage prévu en Terre Sainte.

Le 13 septembre la messe de clôture, qui marqua la **fin d'activité** de l'**Abbé FONCK**, fut célébrée à Raville. A la fin de cette cérémonie religieuse, tout le monde se retrouva autour du verre de l'amitié. Cette marque de sympathie fut concrétisée par la remise d'une enveloppe au futur retraité. Nous souhaitons à l'Abbé FONCK une bonne retraite, bien méritée.

L'**Abbé Antoine WEISSE** fut accueilli le 26 septembre à Raville lors de la célébration de sa première messe dans notre paroisse. Cette **cérémonie d'installation** du nouveau prêtre fut suivie d'un convivial pot de l'amitié dans la salle communale où l'Abbé WEISSE put faire plus ample connaissance de ses paroissiens.

Le **concert d'orgue et chorales** réalisé le 27 septembre en l'église de Raville fut apprécié par un public nombreux. L'église était comble et des chaises supplémentaires ont dû être rajoutées. La vente des CD de cette expression culturelle et les dons de soutiens reçus rapportèrent environ 1 200 euros.

Le succès de cette manifestation encourage les Membres du Conseil de Fabrique à prévoir une nouvelle prestation de ce genre courant 2010.

La générosité des Ravillois a contribué une nouvelle fois, cette année, lors de la **quête** traditionnelle de novembre destinée à l'**entretien de leur église**, à rassembler une coquette somme qui s'élève à 2 800 euros.

La collecte de ces dons a un caractère vital pour le bon équilibre de la trésorerie de notre église. Elle nous confirme, également, l'attachement des habitants de la commune à leur édifice religieux qui représente un patrimoine architectural, culturel et cultuel d'une valeur inestimable.

Pour toutes ces raisons, un seul mot profondément sincère vient à l'esprit. C'est tout simplement, mais très chaleureusement « MERCI ».

Durant toute cette année lors des offices religieux, les paroissiens ont apprécié les qualités acoustiques du nouvel orgue dont les performances sont renforcées par la dextérité et la virtuosité de Josyane POINSIGNON.

Le solde du paiement de notre orgue, à effectuer au 31 décembre 2009, est de 5 500 euros.

La **rénovation** et la **mise en valeur** du **baptistère** de l'église furent effectuées en septembre pour un coût de 1 400 euros, déduction de la subvention du Conseil Général, il est resté à notre charge la somme de 1.050 €.



Le socle utilisé, par l'artisan choisi pour réaliser ces travaux, est un bloc de pierre provenant des carrières de Servigny les Raville.

Le nouvel emplacement des fonds baptismaux, à côté du petit autel de la vierge, est une réussite sur le plan fonctionnel et esthétique.

La place correspond tout à fait à notre temps pour diverses raisons. Ainsi mis en avant, il suggère mieux l'importance du baptême pour un chrétien.

L'Eglise actuelle propose la Foi.

Il y a peu de temps encore, elle l'imposait presque et on disait « en dehors de l'Eglise point de salut ».

Les baptistères se trouvaient à l'entrée ou au fond de l'église, directement collés au mur dans un endroit sombre. Celui de Raville est placé en pleine lumière, au milieu du monde, avec la nef à peine séparée du chœur, c'est-à-dire là où se trouve l'autel qui représente Jésus. Il est vrai que le langage symbolique religieux est devenu inconnu de nos concitoyens.

Le problème de l'espace n'est plus le même qu'à une époque, où chaque paroisse avait de quoi remplir cet emplacement par les "grandes" communions. L'Eglise, enfin, est plus ouverte à tous et sa théologie apparaît plus transparente au point que chacun peut en faire le tour.

Cette restauration serait-elle, elle-même, symbole d'un renouveau spirituel ?

Ainsi, l'initiative de cette nouvelle disposition va permettre, les jours de la célébration de notre messe dominicale à Raville, de prévoir des baptêmes pour les paroissiens qui en exprimeraient le souhait et qui en feraient préalablement la demande officielle au responsable de la cure.

**Meilleurs vœux à Tous  
pour 2010.**



*Jean-Michel MICK  
Président du Conseil de Fabrique*

## LES CRECHES DE NOEL

### Origine du mot « crèche »

Dans l'évangile de Luc, l'endroit où est déposé Jésus à sa naissance est désigné par le mot de mangeoire, qui se dit « *cripia* » en latin, d'où est issu le mot « crèche ». Par extension, la crèche s'apparente à l'étable toute entière. Il semble que la naissance de Jésus ait eu lieu dans une grotte aménagée en étable, comme il en existait beaucoup en Palestine à cette époque.

Dès le 3<sup>ème</sup> siècle, les chrétiens vénèrent une crèche dans une grotte de Bethléem, supposée être le véritable lieu témoin de la Nativité.

Les premières crèches ressemblant à celles que nous connaissons font leur apparition dans les églises au 16<sup>ème</sup> siècle. Ce sont les Jésuites qui les ont introduites pour la première fois en modèle réduit.

Progressivement, les crèches entrent dans les maisons. Elles sont d'abord constituées de petites figurines de verre filé de Nevers, de porcelaine, de cire, de mie de pain ou de bois sculpté.

En France, l'interdiction, faite pendant la Révolution de présenter en public des scènes religieuses, favorise le développement des crèches domestiques et le commerce des petits personnages parmi lesquels des bergères aux joues roses en costume du 18<sup>ème</sup> siècle.

Puis au fur et à mesure, les crèches s'inspirent de la vie locale. Dans un style naïf, les artisans évoquent des personnages typiques de la région ou du village.

A partir du 19<sup>ème</sup> siècle, la crèche provençale devient la plus populaire. Elle finit par représenter tous les métiers de l'époque en costume local. Ces petits santons rappellent la simplicité originelle de la grotte de Bethléem. Le nom des santons vient du provençal « *santoun* » qui signifie « petit saint ».

Il existe aussi des crèches baroques, napolitaines, comtoises, vivantes.

La tradition des crèches s'est développée dans le monde entier : crèche africaine en bois, asiatiques avec un petit Jésus aux yeux bridés, certaines sont même en argent en Roumanie. En Amérique Latine, on compte autant de crèches que de villages. Elles sont en bois, en terre cuite, en pâte à sel ou même en sucre.

### Où, quand, comment installer sa crèche ?

Il est d'usage d'installer sa crèche le 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent ou pour la Saint-Nicolas ou encore le dernier dimanche avant Noël. Il faut lui trouver une place de choix dans la maison, puis aménager un décor qui la mette en valeur.

Adossée au mur, quelques bûches de bois, de grosses pommes de pin, de la mousse, de la paille, des cailloux blancs ramassés à la plage, composent un décor naturel. De la terre de bruyère, une ardoise peuvent composer le toit de la crèche. On peut aussi réaliser un petit mas provençal ou une grotte en papier rocher avec au sommet une étoile. Cette étoile rappelle celle, d'après les écritures, qui a guidé les Mages vers la crèche.

Jésus est au centre encadré par Marie et Joseph. Ils sont accompagnés d'un âne, ayant transporté Marie enceinte, et d'un bœuf qui, selon la tradition, auraient réchauffé le nouveau-né de leur souffle. On place également les bergers et leurs agneaux, puisque c'est à eux que la nouvelle de la naissance du Christ, auraient été annoncée en premier. La crèche restera dans nos maisons jusqu'au 02 février, date de la présentation de Jésus au Temple. Entre temps, les Rois Mages sont arrivés le 06 janvier, jour de l'Épiphanie.

## Les Rois Mages

Venus d'Orient, trois rois se mirent en route en suivant la lumière de l'étoile qui les guida jusqu'à Bethléem.

Ils y trouvèrent l'enfant Jésus, qu'ils appelèrent le « *Nouveau Roi des Juifs* ». Quand ils le découvrirent dans l'étable, près de ses parents, Marie et Joseph, ils s'agenouillèrent devant lui en signe de respect et lui apportèrent de l'or, de la myrrhe et de l'encens. Longtemps, le jour de l'Épiphanie fût plus important que le jour de Noël.



## Et si le Père Noël était un Roi mage ?

*La crèche de l'église de Raville*

Une légende russe raconte qu'il existe un 4<sup>ème</sup> Roi mage, qui conduit sur la steppe un traîneau tiré par des rennes et rempli de cadeaux pour les enfants. Depuis 2000 ans, il a renoncé à trouver l'enfant Jésus, alors il comble de cadeaux les enfants qu'il rencontre en cours de route.

*Bernadette BOULANGER*

# POUR NOS SENIORS EN RETRAITE LE BON DECLIC PASSE PAR LE CLIC

**Le bureau du CLIC de la NIED** (Centre Local d'Information et de Coordination pour Personnes Agées), dont le siège est situé rue des Ecoles à Courcelles-Chaussy, a pour mission de subvenir aux besoins des personnes âgées.

**Association à but non lucratif**, financée en grande partie par le Conseil Général de la Moselle, elle n'est pas suffisamment connue par le grand public.

L'analyse rapide de cette situation sur le terrain se traduit donc par des demandes d'aides en augmentation et des cas importants et préoccupants, de dépendance, non portés à la connaissance des bureaux locaux du CLIC.

Pour pallier ces deux inconvénients majeurs, qui en quelque sorte entravent l'accès rapide et efficace aux offres de services du CLIC à tous nos seniors, le 16 juin 2009, les responsables de cette association ont transmis un courrier aux communes du secteur, pour les inviter à déléguer un référent local.

Ainsi, par le bon sens des dirigeants du CLIC, une innovation, impliquant le renfort des équipes en place, était instaurée avec la création du poste de référent local.

Dans la pratique, les petites et les moyennes communes sont favorisées par cette initiative. En effet, le rôle de lien immédiat, que le référent local du CLIC doit jouer, est tout naturellement facilité dans un village de deux cents ou trois cents âmes qui permettent aisément de déceler très rapidement les besoins les plus urgents pour les retraités en difficulté.

Pour Raville, par exemple, les « anciens » peu nombreux, qui normalement sont concernés par les prestations d'aide qui leurs sont dues dans cette démarche, connaissent tous le référent qui a été retenu et accepté lors de la réunion du Conseil Municipal du 5 octobre 2009.

Les relations qui vont s'instaurer entre les seniors de la commune et le référent du CLIC vont quasiment revêtir un aspect de voisinage à caractère presque familial. Ce genre de situation facilitera bien naturellement les différents échanges indispensables au bon déroulement des opérations d'entraide qui sont primordiales pour la réussite de cette délégation naissante sur le secteur.

**Après réflexion** sur la situation démographique qui est la nôtre pour Raville, le référent local, en accord avec Monsieur le Maire de la commune et Madame HAMM coordinatrice du bureau du CLIC de Courcelles-Chaussy, propose de manière spontanée, sincère et totalement bénévole, d'aller un peu plus loin dans les services prévus pour nos seniors.

**Avant** de vous préciser les modalités de cette proposition, il serait peut-être utile, en quelques lignes, de recadrer le rôle du CLIC et également celui du référent local.

**Le CLIC**, service en faveur des personnes ayant cessé leur activité professionnelle, informe et oriente vers le service adapté aux besoins en proposant, entre autres, informations et conseils, loisirs, aide, garde ou portage de repas à domicile, hébergement en maison de retraite, ...

Le CLIC n'est pas uniquement la solution miracle dans les cas d'urgences qui vous désespèrent pour la gestion journalière des seniors qui vous entourent.

Fréquemment, c'est après avoir utilisé toutes les ressources et énergies disponibles que tout se met en place pour venir en aide à une personne en situation de dépendance. Bien sûr le rôle du CLIC est primordial dans ces éprouvantes circonstances tristement dramatiques. Toutefois, ce serait une erreur d'assimiler les fonctions du CLIC uniquement à ce genre de sauvetage de l'extrême.

Par leur expérience, leur formation, leur savoir faire et leur générosité, les intervenants de cette association seront sans attendre à l'écoute toute personne en détresse. Grâce à leur sérieux professionnelisme, ils sauront lui proposer les conseils adaptés et indispensables, ainsi que diverses activités appropriées à l'épanouissement des retraités.

Le CLIC dispense gratuitement ses conseils. En revanche, les différentes prestations proposées sont, quant à elles, tarifées. Proportionnelle à la situation de ressources, la participation financière laissée à charge, en cas de prestations accordées par le CLIC, peut varier de zéro à cent pour cent du coût réel investi pour la demande.

L'idée reçue, selon laquelle cet organisme social serait un dû assorti d'une gratuité la plus totale, est un mythe absolument erroné, fondé et renforcé par l'habitude systématique d'assistantat que la croissance de notre société a engendré à l'époque des « trente glorieuses » pour les plus démunis d'entre nous.

**Le référent CLIC** a pour mission, en cas de difficultés de l'un de nos seniors pour lequel l'intervention du CLIC semblerait indispensable, d'assurer immédiatement le relais de proximité en identifiant très rapidement les besoins nécessaires et bien naturellement les aides urgentes à mettre en œuvre.

De manière un peu schématique ou humoristique, le référent pourrait être perçu comme le détecteur de panne ou l'ange gardien du secteur. Sa tâche est de veiller au bon fonctionnement du quotidien des seniors de la commune. Bien évidemment, en cas de dysfonctionnement décelé sur le réseau de surveillance et d'accompagnement de ce petit monde, le bon déclic du référent est de contacter le CLIC.

Il est à rappeler que ce sont les « anciens » qui, en accord avec leur famille et leur entourage, décident toujours quand et comment le référent doit intervenir auprès du CLIC pour éventuellement leur venir en aide. Il est bien sûr hors de question de forcer la main à quiconque, au nom d'une sacro-sainte entraide qui se traduirait plutôt par un acte d'ingérence totalement intolérable.

En revanche, toute personne âgée en détresse, mais quelque peu inconsciente du danger qu'elle encoure, pourra dans ce cas précis être contactée avec tact, finesse, patience, gentillesse et dévouement par le référent pour lui expliquer, ainsi qu'à ses proches, la dangerosité à laquelle ses conditions de vie l'exposent.

Comme il est bien logique d'envisager la mise à disposition des services médicaux sociaux du CLIC, pour faire face à des situations graves et importantes mûrement réfléchies par les demandeurs, vous comprendrez aisément que de telles démarches seront mises en place pour des périodes de plusieurs jours, voire quelques semaines ou de manière permanente.

Mais il est bien entendu qu'en cas de difficultés passagères et mineures, vous n'envisagerez sans doute pas de faire intervenir le CLIC pour résoudre vos ennuis quotidiens.

Cependant, pour ces difficultés temporairement perturbantes pour le bon fonctionnement de votre vie de tous les jours, vous avez le droit absolu de contacter votre référent CLIC de Raville, pour l'informer de cette situation embarrassante et gênante.

La solution la plus adaptée à votre cas personnel devra être proposée par le référent CLIC dans les meilleurs délais.

**Ces petites précisions** de fonctionnement et d'attribution des différents rôles de chacun étant établies, il serait peut-être judicieux de revenir aux actes complémentaires de bénévolat que le référent CLIC évoquait il y a quelques instants.

**Conscient** de tout ce que le CLIC peut mettre en œuvre pour subvenir rapidement à tous vos besoins, votre référent CLIC, après avoir un peu réfléchi pour concevoir le projet qui permettrait encore d'améliorer les prestations qui vous sont proposées, s'est arrêté sur deux cas de figure, certes passagers et isolés, mais néanmoins importants et dignes d'intérêt.

Concrètement, il s'agirait de besoins d'aide pour personnes âgées sur des périodes courtes et non répétitives qui pourraient s'illustrer de la manière suivante.

Le premier cas, très inhabituel mais à ne pas ignorer, consisterait à être dans l'attente d'intervention du CLIC qui, parfois de manière rarissime, ne peut donner suite à votre demande d'aide que dans les 48 heures et non le jour même.

Le second cas, qui ne nécessiterait pas l'intervention du CLIC, vous laisserait quand même désemparé et dans l'attente d'une aide extérieure, si de façon isolée, vous étiez confronté à une fatigue occasionnelle, voire à une toute petite déficience bénigne de votre état général de santé. Dans ces circonstances précises et bien ciblées, il vous serait permis d'exiger, par simple appel téléphonique, à toutes heures du jour ou de la nuit, l'intervention immédiate, rapide et efficace de votre référent CLIC local, délégué à l'aide à apporter aux seniors de votre commune.

**De ce fait**, en plus de son rôle essentiel qui consiste à identifier les soucis des seniors et à entreprendre les démarches à effectuer pour joindre les bureaux du CLIC, votre référent local vous propose donc son aide dans les situations exceptionnelles suivantes :

- Souhaits de pouvoir bavarder ou d'avoir quelques petits conseils pratiques de la vie courante.
- Déplacements, pour des séances chez votre coiffeur, pour des soins médicaux, ou autres.
- Gestions administratives et courriers divers.
- Approvisionnement de vos courses journalières ou hebdomadaires.
- Travaux variés de nettoyage, ménage, vaisselle, lessive, repassage.
- Préparation de vos repas.

Avant de conclure, je vous demande un court instant pour vous communiquer les références de votre référent CLIC pour la commune de Raville.

Il s'agit de Jean-Michel MICK, joignable par téléphone avec répondeur au 03 87 64 30 42.

**Jean-Michel MICK**

# LE BON GESTE POUR NOS

## « ANCIENS »

**Culturellement**, nous avons le réflexe du respect pour nos « anciens ». Toutefois, le rappel de quelques petits conseils simples et essentiels, pour nous aider à bien savoir réagir en présence de nos seniors, pourrait être utile.

**La surprotection**, en voulant trop bien faire et supprimer, dans un esprit d'entraide, l'ensemble des activités de la vie de tous les jours à nos aînés, n'est pas la voie appropriée à leur épanouissement. A leur rythme, laissons-les s'occuper et avoir un but qui valorise leur raison d'exister.

**L'isolement**, la mise à l'écart de nos « anciens », en prétextant que plus rien n'a d'intérêt pour eux, est une grave erreur. Mais au contraire il est bon de garder un contact de communication par le geste, le regard, le sourire, la douceur d'une voix que la pensée reconnaît toujours, quand l'échange verbal devient difficile et irrationnel.

**La rectification ou la correction de la pensée**, transmise verbalement de manière inadaptée par un senior atteint de troubles de l'orientation, est un leurre qui n'a pour but que de nous rassurer devant nos angoisses existentielles. Il est donc vain, voire néfaste de vouloir rééduquer une personne âgée qui, à nos yeux, n'exprime pas la vérité qui nous convient.

A ce sujet, Monsieur le Docteur LEONARD, lors d'une réunion d'information du CLIC, avait bien illustré ce problème lorsque le fait suivant lui fut rapporté. La question était celle-ci : faut-il contredire et raisonner une personne qui, le jour de Pâques, persiste à vous répéter que nous sommes à Noël ? Hé bien non, selon Monsieur le Docteur LEONARD. Car, avec cette interprétation fantaisiste et déformée de notre calendrier, la structure mentale de cette personne désorientée trouve un équilibre qui échappe à notre esprit rationnel. Notre intervention, pour raisonner cette personne, avec notre pensée cartésienne, engendre des conséquences plus dévastatrices que réparatrices pour son psychisme et son état de bien être. Nous devons parfois savoir faire fi de notre manie malade de toujours vouloir rationaliser les personnes, les choses et notre environnement.

**La mobilité et les déplacements** de nos seniors ne peuvent pas être comparés aux mouvements de personnes beaucoup plus jeunes.

Ainsi, avant d'inviter une personne âgée à quitter son fauteuil, ayons le réflexe de pauser notre main sur son épaule en lui demandant de se lever et surtout d'attendre que l'amorce du mouvement soit faite par la personne elle-même, sans notre intervention qui, généralement, consiste à vouloir prodiguer de l'aide en joignant le geste de déplacement simultanément à notre parole. La lenteur fait partie de la vie de nos « anciens ». Respectons cette façon d'exister qui leur est propre.

**Pour conclure**, la dernière recommandation, indispensable à mes yeux, est destinée à notre façon d'aborder nos relations avec nos seniors.

**Ainsi, patience, tact, respect, finesse, courtoisie, compréhension, gentillesse, sourire, douceur, calme et attention, sont les mots qui doivent nous animer lorsque nous sommes en contact avec nos « anciens ».**

Jean-Michel MICK

# LE COMMERCE EQUITABLE DES ARTISANS DU MONDE

La société d'abondance qui est la nôtre, avec un commerce florissant, qui met tout à portée de main pour la majorité d'entre nous, a tendance à nous éloigner de certaines évidences. Egoïstement, nous consommons et surconsommons, sans nous poser les questions essentielles que la morale du partage juste et équilibré devrait nous imposer.

Certes, je vous l'accorde nous sommes fréquemment sollicités pour rendre l'existence un peu meilleure aux plus démunis d'entre nous. En général, notre conscience et notre bon cœur nous incitent à répondre présents, par un geste d'entraide, lorsque certains bénévoles dévoués et efficaces nous interpellent pour les diverses causes humanitaires que nous connaissons tous.

De ce fait, c'est de plus en plus souvent que notre bourse est mise à l'épreuve. A juste titre, dans cette période de crise, vous allez me dire que trop, c'est trop et qu'il faut savoir s'arrêter.

Rassurez-vous, si mon propos est de vous demander de faire une fois encore un geste citoyen, ce n'est pas en vous délestant purement et simplement de quelques deniers sans vous proposer quelque chose en échange.

En un mot je vous invite à défendre, à faire connaître et à faire vivre le « **Commerce Equitable** ». Voilà une bien belle étiquette. Que représente-t-elle ? Comment dois-je agir pour en devenir le défenseur ? A quoi cela va-t-il servir ? Pourquoi en serais-je également le promoteur ? En effet, les questions sont nombreuses. Je vais essayer d'éclairer votre lanterne.

Sur la place de Metz, ce noble commerce est mis à votre disposition par la boutique « **Artisans du Monde** » au numéro 11 sur la Place de la Cathédrale, au fond de la Cour Saint Etienne.

Au niveau mondial, il s'agit d'un mouvement associatif composé de plus de cinq mille bénévoles qui informent et mobilisent autour des dimensions du « **Commerce Equitable** ».

Cette organisation de solidarité internationale a pour objectif de promouvoir un commerce juste qui garantit des conditions de travail et de rémunération décentes pour les producteurs.

Dans le domaine « boutique cadeaux », différentes statuettes et figurines artisanales et autres petits objets divers de décoration sont disponibles sur les étagères du magasin messin que je viens d'évoquer.

Le rayon alimentation, quant à lui, mettra entre autres, café, thé, chocolat et huile de grande qualité, à votre disposition.

Méfiez-vous des grandes surfaces commerciales qui affichent souvent « **produits du commerce équitable** » sur leurs présentoirs. Il s'agit plutôt de « commerces profitables » aux actionnaires de la grande distribution.

En effet, les grandes enseignes du commerce que nous côtoyons journallement sont dépourvues de tous scrupules et démunies de la moindre morale. Ces géants des transactions commerciales mondiales exploitent odieusement les producteurs des pays en voie de développement. Leurs pratiques mercantiles consistent à sous-payer des quantités énormes de marchandises exigées dans des conditions irréalisables pour les producteurs concernés. A terme, ces manières commerciales scélérates vont appauvrir et étouffer l'économie de ces producteurs du tiers monde. Ne cautionnez pas de tels crimes, mais soutenez les « **Artisans du Monde** » qui vous proposent des produits de qualité au meilleur prix.

Pour faciliter le geste de soutien, que je vous invite à réaliser, vous pouvez contacter directement le représentant local du « **Commerce Equitable** » qui réside à Courcelles-Chaussy.

Vous connaissez tous ce généreux bénévole totalement désintéressé qui sera à votre écoute pour toutes les questions relatives au « **Commerce Equitable** ». Il s'agit tout simplement de **Monsieur Fernand FONCK** qui, entre autres activités, occupe le temps libre de sa retraite pour vous proposer les produits des « **Artisans du Monde** ».

Alors n'hésitez plus. Pour satisfaire vos envies de thé, café, chocolats et divers produits alimentaires de haute qualité, composez le numéro de téléphone suivant : **03 87 38 92 85**. Vous serez chaleureusement accueillis, conseillés et rapidement servis par Fernand FONCK.

Soyez de gros consommateurs des produits du vrai « **Commerce Equitable** ». Votre petit péché de gourmandise vous sera pardonné, car vous compterez parmi les âmes justes et généreuses qui se préoccupent des plus démunis de notre système capitaliste fondé sur un équilibre précaire.

Merci, de l'attention que vous avez prêtée à ma démarche, et d'avoir pris la ferme résolution d'aider tous ces « **Artisans du Monde du Commerce Equitable** » dont l'espoir d'une vie descente et meilleure est entre nos mains.

Jean-Michel MICK

# Sommaire

page 2 : éditorial

page 3 : état civil 2009 - bienvenue à Raville

page 4 : Histoires d'eaux (par Cyrille BECKER)

page 7 : Zones 30 : des quartiers à vivre

page 10 : Eoliennes ... c'est reparti pour un tour !

page 12 : Attention : DANGER !

page 13 : Ecoles

page 14 : Révision de la carte communale  
Lotissement communal

page 17 : Réformes de collectivités territoriales :  
des interrogations ... beaucoup de craintes

page 20 : La page du Foyer Rural  
(par Denis DUCLERMORTIER)

page 22 : Paroisse de Raville :  
bilan des évènements 2009  
(par Jean-Michel MICK)

page 24 : Les crèches de Noël  
(par Bernadette BOULANGER)

page 26 : Pour nos seniors en retraite,  
le bon déclic passe par le CLIC  
(par Jean-Michel MICK)

page 29 : Le bon geste pour nos "Anciens"  
(par Jean-Michel MICK)

page 30 : Le commerce équitable  
des Artisans du Monde  
(par Jean-Michel MICK)

*Les espèces qui survivent  
ne sont pas  
les espèces les plus fortes,  
ni les plus intelligentes,  
mais celles qui s'adaptent  
le mieux au changement.*

DARWIN

*Il n'y a rien de plus triste  
qu'une vie sans hasard*

Honoré de BALZAC

Rédigé par Jean-Paul BECKER  
Maire de RAVILLE